CONCOURS EXTERNE 2018
D'ASSISTANT-E INGENIEUR-E – ASSISTANT-E DE PROJETS CULTURELS

Dans le cadre de sa politique culturelle régionale et de celui de la convention nationale « Université, lieu de culture », la direction régionale du CROUS de Martoux* souhaite participer aux JACES (Journées Arts et Culture de l'Enseignement Supérieur) en avril 2019.
Parmi les missions qui vous sont confiées au sein du service culture du CROUS de Martoux*, vous êtes chargé-e de piloter un groupe de travail multi-partenarial qui portera une programmation culturelle de trois jours (du 2 au 4 avril), déclinée librement sur les différents lieux de vie, d'hébergement et de restauration gérés par le CROUS (cités et restaurants universitaires, cafétérias, salle de spectacle et/ou de projection, etc.).
Cette programmation sera notamment articulée autour de deux éléments :
- un appel à projets sollicitant toute initiative étudiante, individuelle ou associative, en vue d'animer les lieux du CROUS durant les JACES ;
- un temps fort convivial conçu autour d'une « scène ouverte ».

Vous disposerez d'un budget de 5.000 euros alloués par le CROUS de Martoux* pour l'organisation de la scène ouverte et de l'appel à projets, mais vous pouvez aussi envisager (et citer) d'autres sources potentielles de financement.

1. Proposez un argumentaire et des actions culturelles qui puissent donner sens à la thématique pressentie : solidarité internationale, migrations étudiantes et partage
   (6 points)
2. Décrivez succinctement les grandes lignes de l'appel à projets, ses échéances et les modalités d'évaluation des offres, que vous soumettrez au groupe de travail.
   (4 points)
3. Développez la façon dont vous envisagez l'organisation de la « scène ouverte », en amont et le jour même.
   (8 points)
   Vous présenterez en particulier le dispositif que vous envisagez pour l'accueil du public dans un contexte de sécurité renforcée. (2 points)

Les réponses doivent être rédigées. Cependant, les documents opérationnels peuvent être présentés sous forme de liste ou de tableau. L'ordre de traitement des questions est laissé au libre choix du candidat ou de la candidate. Le/la candidat.e pourra trouver quelques précisions sur le contexte en parcourant les annexes suivantes.

ANNEXES FOURNIES :
- Annexe 1 : Martoux et sa région
- Annexe 2 : Organigramme du CROUS de Martoux
- Annexe 3 : Présentation synthétique du rôle du CNOUS et des CROUS
- Annexe 4 : Politique culturelle du CROUS de Martoux
- Annexe 5 : Convention-cadre « Université, lieu de culture », Avignon, 12 juillet 2013
- Annexe 6 : Les mobilités spatiales des étudiants internationaux. Déterminants sociaux et articulation des échelles de mobilité, Eugénie Terrier, ATER Université de Nantes
- Annexe 7 : La France veut doubler le nombre d'étudiants étrangers d'ici 2025, LE FIGARO.fr étudiant
- Annexe 8 : Les étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur, indicateur n°15, avril 2017.

* Ville fictive

ANNEXE 1 « Martoux et sa région »

Dans un environnement naturel d'exception, au pied d'une chaîne de montagnes, classée Grand site de France®, et à deux pas du plus grand Parc naturel français, la région de Martoux a un emplacement stratégique : au cœur de la France et à la croisée des axes de l'Europe, entre pays du Nord et ceux du Sud. Martoux est une ville où l'urbain et la nature forment un duo de choc. Performante dans un grand nombre de secteurs d'activité tels que le caoutchouc, l'aéronautique et l'agroalimentaire, elle se caractérise par un tissu économique dynamique et diversifié. Martoux est une ville à taille humaine : 24ème commune de France avec 141.000 habitants et 19ème aire urbaine de France avec 475.694 habitants (source INSEE). L'ensemble urbain a accédé au rang de « métropole » le 1er janvier 2018. C'est une ville de sportifs, pour preuve : son équipe de rugby l'ASM évoluant en Top 14 et victorieuse du bouclier de Brénus en 2016, les doubles champions du monde de danse sur glace et plusieurs championnes et champions internationaux en saut à la perche. La région dispose de toutes les infrastructures pour la pratique du sport en amateur ou en compétition. Ville de patrimoine, d'Art et d'Histoire, c'est aussi une ville de culture, avec des lieux phares tel que la scène nationale de la Comédie, la Coopérative de Décembre, le FRAC et des festivals aux renommées internationales. La ville a par ailleurs candidaté pour être, à l'horizon 2028, la capitale européenne de la culture.

Grâce à sa qualité de vie, au coût modeste des loyers et des transports,
Martoux s'est classé dans le « Top 10 des villes françaises où s'installer » en 2017.

L'Université à Martoux

Une première Université a été fondée entre le XIIème siècle et la fin du XVème siècle à, comptant jusqu'à 2.000 étudiants, à l'égal des grandes Universités de Montpellier, Toulouse et Paris. En 1976, deux universités distinctes sont créées : Martoux 1 (Sciences juridiques, économiques et médicales) et Martoux 2 (Lettres, Sciences et Technologies) ; aujourd'hui réunies en une seule université fusionnée (depuis 2015). La population étudiante représente près de 25% de la population de la ville.

Chiffres clés

300 M€ de budget / 350 000 m² de locaux / 550 accords internationaux
Près de 35.000 étudiants, dont 858 doctorants et 4600 étudiants de nationalité étrangère
22% des étudiants ont une activité rémunérée régulière ou ponctuelle.
33% sont boursiers et 14% habitent en cité universitaire gérée par le CROUS.
3320 personnels, dont 1281 chercheurs et enseignants-chercheurs titulaires et 1937 personnels techniques et administratifs
3204 personnels (tous statuts confondus) dans les 35 laboratoires de recherche et 3 structures fédératives
5 collegiums autour de 5 Écoles doctorales qui couvre les domaines Droit-Économie-Gestion, Sciences de la Vie-Santé-Environnement, Lettres-Langues-Sciences Humaines et Sociales, Technologie-Sciences pour l'Ingénieur et Sciences Fondamentales
20 composantes : 10 UFR, 2 IUT, 4 Ecoles, 1 observatoire, 1 institut Polytech, 1 ESPE et 1 Institut informatique
Plus de 170 formations dont 17 DUT, 2 DEUST, 1 PACES (première année commune aux études de santé), 3 formations paramédicales, 3 cycles préparatoires, 27 licences, 51 licence pro, 1 PACES, 7 diplômes d'ingénieurs, 1 capacité en droit et 81 masters

Les pratiques culturelles et les loisirs réguliers des étudiants dans la région de Martoux

(Source : enquête « La vie étudiante à Martoux », Université & CROUS – septembre 2016)

Loisirs	FRANCE	MARTOUX
Cinéma	68 %	51 %
Soirée étudiante	38 %	47 %
Musée ou exposition	30 %	10 %
Discothèque	29 %	37 %
Spectacle sportif	21 %	12 %
Concert rock, pop, jazz...	20 %	15 %
Théâtre	12 %	6 %
Concert musique classique	7 %	2 %

ANNEXE 2

ORGANIGRAMME CROUS DE MARTOUX

25 rue de la République Cedex 1 - 01 98 76 54 00
www.crous-martoux.fr

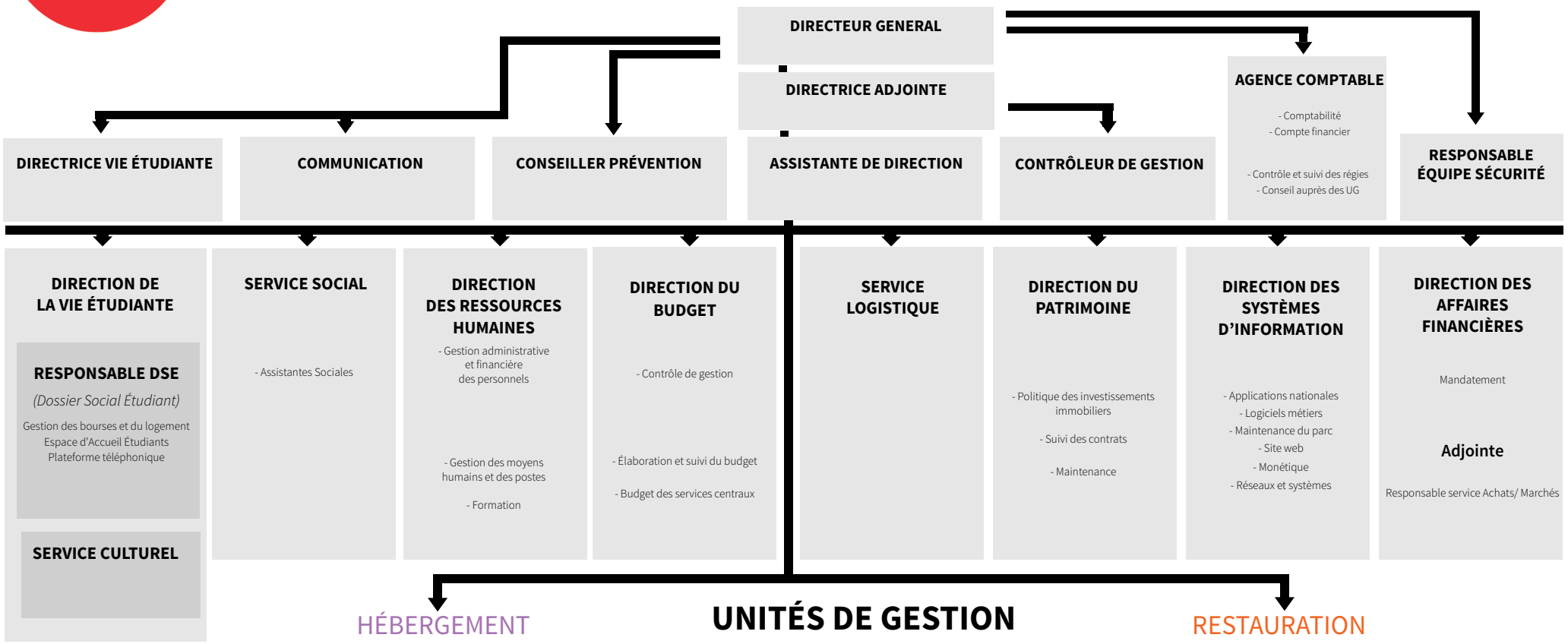

UNITÉS DE GESTION

HÉBERGEMENT

Martoux SITE 1
- Résidence du Clos
- Studios en ville

SITE 2
- Résidence
- Studios en ville

SITE 3
- Résidence
- Studios en ville
- Appartements HLM

SITE 4
- Résidence

MAISON INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE

Salle de cinéma et de spectacle

Théâtre de verdure

RESTAURATION

CENTRE-VILLE
- Restaurant universitaire
- Salle d'expo Le Carousel
- Cafétéria Le Puits
- Distribution automatique

SITE 2
- Restaurant universitaire
- Cafétéria
- Restaurant d'hôtes Les Hauts du Vent
- Bar La Note
- Kiosque école d'archi

SITE 3
- Restaurant universitaire
- Kiosque résidence
- Distribution automatique

SITE 4

Restaurant universitaire

Annexe 3

Présentation synthétique du rôle du CNOUS et des CROUS

Le CNOUS (Centre national des œuvres universitaires et scolaires) et les CROUS (Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires) ont été créés par la loi du 16 avril 1955. Les CROUS ont pour mission d'améliorer les conditions de vie et d'études des étudiants au quotidien, de favoriser leur épanouissement et leur parcours vers l'autonomie afin de garantir les mêmes chances d'accès et de réussite dans l'enseignement supérieur, en collaboration avec les autres acteurs de la vie étudiante. Le CNOUS anime le réseau des CROUS constitué de 28 établissements répartis sur l'ensemble du territoire français qui interviennent dans plusieurs domaines :

L'accompagnement social et financier

Les CROUS assurent la gestion des aides financières accordées aux étudiants, pour le compte du ministère de l'Éducation nationale, du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du ministère de la Culture et du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Ces bourses sont attribuées principalement sur critères sociaux, en fonction des ressources familiales. Les assistantes sociales des CROUS accueillent et accompagnent les étudiants rencontrant des difficultés financières et personnelles ; des aides spécifiques annuelles ainsi que des aides d'urgence peuvent être attribuées. Les CROUS gèrent une centrale de recherche d'emplois proposant des emplois temporaires et jobs compatibles avec les études et des ressources juridiques.

Le logement étudiant

Les CROUS disposent de plus de 167.000 logements destinés en priorité aux étudiants boursiers. La résidence universitaire est aussi un lieu d'animation et d'échange avec des salles de musique, de sport ou encore des jardins partagés. 28% de leurs logements sont attribués à des étudiants internationaux.

La restauration universitaire

Plus de 700 structures de restauration sont présentes sur les campus dans l'objectif de proposer une alimentation saine et équilibrée à un tarif accessible. Fréquemment, des animations sont proposées : dégustations de spécialités du terroir, rencontres avec des producteurs, cours de cuisine, etc.

La vie de campus

Les CROUS accompagnent les étudiants vers la réussite académique et l'autonomie. C'est pourquoi ils mènent, en lien avec les étudiants, les établissements d'enseignement supérieur, et les collectivités territoriales, une politique visant à dynamiser et animer les lieux de vie étudiante :

- soutien et valorisation des projets et initiatives étudiantes via le dispositif « Culture-Actions », privilégient le partage des connaissances et la transmission des savoirs (à l'exclusion des conférences) dans les domaines de l'action culturelle, l'engagement et la solidarité, jeune talent, culture scientifique et technique ;
- mise en œuvre d'une politique culturelle active grâce notamment à la gestion de lieux culturels (théâtres, salles de cinéma, galeries d'exposition, etc.), l'organisation d'événements culturels et des « concours de création étudiante » ;
- dynamisation de la vie en résidence et des restaurants universitaires afin de favoriser l'échange et la convivialité et d'en faire des lieux de vie : projections, spectacles, concerts... ;
- actions de sensibilisation (prévention, développement durable, etc.) dans les lieux de vie étudiante, notamment les restaurants et cafétérias universitaires ;
- aide financière et expertise de l'engagement humanitaire étudiant.

Sources :

http://www.etudiant.gouv.fr/cid97582/crous-cnous-qui-sommes-nous.html
http://www.etudiant.gouv.fr/cid97585/les-crous-aux-cotes-des-etudiants-pour-leur-emploi-vie-culturelle-cas-difficultes.html
http://www.etudiant.gouv.fr/cid97593/cnous-publications.html

Annexe 4

Politique culturelle du CROUS de Martoux
Document de cadrage général

Le CROUS a pour ambition d'aider les étudiants à devenir acteurs de la vie culturelle universitaire en accompagnant leurs projets artistiques et leurs engagements citoyens au service de la collectivité.

Votée par son Conseil d'Administration en juin 2014, la politique culturelle du CROUS de Martoux est articulée autour de 3 axes prioritaires :
- accompagnement et soutien financier aux associations étudiantes ou aux initiatives et projets étudiants
- accompagnement de la pratique culturelle et artistique étudiante
- accès à l'offre culturelle existante

Les concours étudiants, le dispositif Culture ActionS, les ateliers de pratique artistique et toute la politique d'animation dans les résidences participent aux objectifs d'accompagnement et de valorisation des pratiques.
Le CROUS de Martoux a également initié depuis deux ans un concours de création de courts-métrages réalisés par des étudiants avec des smartphones ou des tablettes (« Clap de début ») permettant de récompenser chaque année une dizaine de créations étudiantes et d'en proposer plusieurs au concours national de création étudiante.
Le service culturel propose de plus aux étudiants une programmation variée, accessible à tous et gratuite : cinéma, exposition, lecture, théâtre, danse… dans les résidences et lieux de restauration du CROUS ou dans les structures culturelles de la région.

Enfin, le CROUS de Martoux gère plusieurs équipements culturels :

- *« La Toile »* : salle de cinéma et de spectacle située dans une résidence, la maison internationale universitaire (capacité : 150 places assises, avec régie technique, projections 35 mm et numérique)
- *« L'agora »* : théâtre de verdure, contigu à la salle de cinéma (extérieur, non couvert – capacité : 200 places, avec régie technique)
- *« L'avant-scène »* : « micro-scène » située dans un restaurant universitaire (Bar « La Note », équipement : petite scène et piano)
- *« Le Carrousel »* : lieu d'exposition équipé, idéalement situé en centre-ville, à proximité immédiate d'un campus universitaire.

Ces lieux sont les outils de mise en œuvre de la politique culturelle du CROUS de Martoux et sont régulièrement mis à disposition des étudiants dans le cadre de leurs projets et initiatives.

ANNEXE 5

Université, lieu de culture

CONVENTION CADRE

entre le ministère de la Culture et de la Communication
le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
et la Conférence des présidents d'université

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère
de la Culture
et de la Communication

Ministère
de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche

Conférence
des présidents
d'université

Université, lieu de culture

CONVENTION CADRE

entre le ministère de la Culture et de la Communication
le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
et la Conférence des présidents d'université

La politique culturelle universitaire s'inscrit dans les missions assignées par la loi aux universités (code de l'éducation, article L.123-6) et concourt à la politique de développement culturel territorial mise en œuvre par le ministère de la culture et de la communication en partenariat avec les collectivités territoriales.

En près de trente ans, l'université est devenue un lieu de production, de création et de diffusion artistiques et culturelles reconnu. La politique culturelle universitaire présente une double spécificité : elle repose sur la participation directe de la communauté universitaire dans l'animation culturelle et la création artistique et sur une articulation étroite avec les domaines de la formation et de la recherche. Une majorité d'universités s'est dotée d'un service culturel en mesure de développer une politique ambitieuse ; certaines ont créé les lieux permettant d'accueillir et de promouvoir des manifestations culturelles et artistiques et de susciter la création au sein de l'établissement. Le partenariat avec les institutions artistiques et culturelles locales, les directions régionales des affaires culturelles, les collectivités territoriales figure en bonne place dans leur politique culturelle.

Faire vivre l'art et la culture à l'université, c'est offrir à la communauté universitaire la possibilité d'avoir un accès plus large à la culture ; c'est poursuivre, à l'université, l'ambitieux projet d'une éducation artistique et culturelle commencée dès l'école. En effet, si la nécessité d'une éducation artistique et culturelle s'est affirmée très tôt avec force et originalité dans le cadre scolaire, l'expérience de décennies d'action culturelle menée sur le terrain par les ministères chargés de la culture et de l'éducation nationale a prouvé que cette éducation doit être accompagnée tout au long de la vie pour ouvrir à la réception des formes nouvelles et permettre la construction d'un regard personnel sur le monde.

Favoriser l'accès du plus grand nombre à la culture, aux œuvres et aux pratiques culturelles est la mission commune des ministères en charge de l'enseignement supérieur et de la culture. Au moment de la démocratisation de l'enseignement supérieur, la culture, par son rôle d'ouverture sur le monde, contribue à réduire la disparité des publics étudiants qui, du fait de leur parcours antérieur et de leur origine sociale, sont inégalement préparés à l'acquisition des savoirs.

Cette convention se propose de fixer le cadre d'une collaboration innovante entre les deux ministères tant au niveau central qu'au niveau local.

Elle est l'occasion pour les universités françaises de se saisir de la culture dans toutes ses dimensions pour que les campus soient reconnus comme de hauts lieux de transmission, de diffusion, de création culturelle et artistique et d'expérimentation de formes nouvelles qui contribuent au rayonnement national et international de la France.

Pour atteindre cet objectif, les deux ministères et la Conférence des présidents d'université s'engagent à :

- intensifier les pratiques artistiques et culturelles des étudiants et plus largement de la communauté universitaire ;
- renforcer les échanges entre les universités et leur environnement de manière à en faire des lieux de culture ouverts sur la cité ;
- dynamiser les partenariats avec les institutions artistiques et culturelles ;
- valoriser le patrimoine architectural, scientifique, technique, artistique, paysager et linguistique des universités et favoriser la rencontre entre l'université et la création artistique.

Cette dynamique, au-delà d'un enrichissement culturel personnel des étudiants, représente un complément indispensable de certains cursus (lettres, arts, histoire, sciences humaines en général), mais peut aussi ouvrir de nouveaux horizons aux étudiants et chercheurs des autres disciplines (lien arts-sciences...) tout en permettant aux artistes d'innover dans des domaines de recherche (numérique, matériaux...).

I – LES CHAMPS D'APPLICATION

Les ministères chargés de l'enseignement supérieur et de la culture souhaitent que soient incluses toutes les dimensions de l'art et de la culture dans la politique culturelle des universités : spectacle vivant, architecture, patrimoine, paysage, arts plastiques, musées, livre et lecture, presse et média, cinéma, musique, pratiques numériques, culture scientifique et technique, diversité linguistique, etc.
Les projets, qui doivent impliquer la communauté universitaire dans son ensemble, peuvent prendre la forme d'actions de développement des pratiques artistiques et culturelles, de création, de diffusion. Ces actions peuvent être notamment élaborées en lien avec les programmations événementielles nationales du ministère de la Culture et de la Communication et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (*Fête de la musique, Journées européennes du Patrimoine, Tous à l'opéra, le Mois du documentaire, Fête de la science, la Nuit des chercheurs, etc),* ainsi que les événements culturels locaux.

▶ Article 1 - Le développement des pratiques culturelles et artistiques des étudiants et plus largement de la communauté universitaire

Parce que les pratiques culturelles et artistiques étudiantes contribuent de manière essentielle à la formation générale et à l'épanouissement des étudiants, leur développement doit constituer l'un des axes majeurs de la coopération entre les deux ministères signataires de la présente convention.

1.1 - Les pratiques culturelles des étudiants et plus largement de la communauté universitaire

Dans cette perspective, les deux ministères encouragent les universités à soutenir les pratiques culturelles des étudiants visant à favoriser leur rencontre avec des œuvres, des processus de création et des artistes, principalement dans le cadre de jumelages entre l'université et les structures culturelles. Dans cet objectif, ils incitent :

- les universités à développer leur offre culturelle ;
- les structures culturelles à associer les étudiants et les personnels comme acteurs culturels selon des modalités diverses (comités de lecture, comités de programmation, jurys, co-organisation d'événements...) et à mettre en place, conjointement avec les services culturels universitaires, des actions de sensibilisation et de médiation, accompagnées par une politique tarifaire à destination du public étudiant.

Une attention particulière sera portée à la médiation auprès des étudiants par d'autres étudiants (élèves d'écoles d'art et d'autres filières artistiques).

1.2 - Les pratiques artistiques amateurs des étudiants et plus largement de la communauté universitaire

Les pratiques artistiques amateurs des étudiants et plus largement de la communauté universitaire doivent être encouragées dans leurs deux formes principales : les ateliers artistiques et culturels et les pratiques autonomes.

1.2-1 : Les ateliers artistiques et culturels

Les ateliers artistiques et culturels sont l'expression d'un projet s'intégrant dans la politique culturelle de l'université. Ces ateliers, mis en place par les universités, sont encadrés par des artistes engagés dans un processus de création ou des professionnels de la culture, qui peuvent être issus des structures culturelles, des établissements d'enseignement spécialisé ou des établissements de l'enseignement supérieur relevant du ministère chargé de la culture.
Les ateliers artistiques et culturels ont vocation à proposer aux étudiants, et plus globalement à l'ensemble de la communauté universitaire, une large diversité de pratiques : théâtre, danse, musique, arts plastiques, écriture, vidéo, arts numériques, culture scientifique et technique, architecture, patrimoine, paysage...

Ils doivent s'enrichir d'une ouverture culturelle par la fréquentation et l'analyse d'œuvres et permettre un véritable accès à la singularité de l'expérience artistique.

Ils peuvent se dérouler dans les universités, les établissements de l'enseignement supérieur du ministère chargé de la culture, dans les lieux de vie étudiante et au sein de structures culturelles, d'établissements d'enseignement spécialisé.

1.2-2 : Les pratiques amateurs autonomes

Par ailleurs, les étudiants développent des pratiques amateurs autonomes, notamment dans le cadre d'associations étudiantes. L'intérêt des pratiques

associatives, tant pour les étudiants en termes d'accomplissement et d'épanouissement que pour les établissements d'enseignement supérieur en termes de rayonnement et d'attractivité, est reconnu par la charte pour la dynamisation de la vie associative des universités, le développement et la valorisation de l'engagement étudiant signée le 26 mai 2011 par le ministère de l'Enseignement supérieur et la Recherche, la Conférence des présidents d'université et les principales organisations étudiantes représentatives.

Le soutien aux pratiques amateurs autonomes des étudiants s'inscrit en particulier dans le cadre du dispositif du fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE), géré par l'université. Il s'inscrit également dans le cadre du dispositif Culture-Actions et des concours artistiques nationaux organisés par le réseau des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS et CROUS). Les directions régionales des affaires culturelles (DRAC) sont associées aux commissions culturelles du FSDIE et des CROUS, notamment pour favoriser la mise en relation des projets étudiants avec des professionnels des arts et de la culture.

Les équipements culturels des universités et des CROUS ont vocation à accueillir les étudiants pour leur pratique amateur régulière et à diffuser leur production.

1.3 - La valorisation des pratiques amateurs

Les pratiques amateurs des étudiants, encadrées dans des ateliers ou autonomes, peuvent faire l'objet d'une valorisation. Ainsi, la charte visée ci-dessus pose-t-elle le principe de la reconnaissance par les universités des compétences acquises par le biais de l'engagement étudiant et rappelle les principales modalités de valorisation.
Ces modalités sont arrêtées par les conseils de l'université. Elles prennent en compte à la fois l'exigence universitaire et la spécificité de ces pratiques. Les artistes ou les professionnels de la culture peuvent être impliqués dans cette valorisation.

▶ Article 2- La présence artistique à l'université

2.1 - La résidence d'artistes

La résidence d'artistes - résidence de création, de diffusion ou d'association, de médiation - constitue la modalité privilégiée de la présence artistique à l'université, de la sensibilisation à la notion de projet et de création artistique. Elle est l'occasion pour les étudiants d'être confrontés directement à l'univers d'un artiste qui lui-même prend en compte, entre autres éléments, leur capacité créatrice. Une résidence d'artistes a vocation à s'inscrire dans la durée.

Le cahier des charges de la résidence et le choix de l'artiste ou de l'équipe artistique sont définis conjointement par les partenaires.
La résidence d'artistes se développe selon des modes d'intervention variés et innovants tant auprès de la population étudiante que, plus largement, auprès de l'ensemble de la population universitaire et extra-universitaire.
L'université se charge de coordonner les différents modes d'intervention de l'artiste ou de l'équipe artistique en résidence et d'en assurer le rayonnement nécessaire en termes de communication.

2.2 - La présence d'œuvres d'art à l'université

La rencontre avec la création contemporaine est encouragée par le prêt d'œuvres issues des collections des fonds régionaux d'art contemporain, des artothèques ou du centre national des arts plastiques.

Les ministères chargés de l'enseignement supérieur et de la culture veillent à ce que les universités mettent en œuvre l'obligation de décoration des constructions publiques, communément appelée "1% artistique", en application du décret n°2002-677 du 29 avril 2002 modifié. Cette procédure spécifique de commande publique peut également être entreprise de manière volontariste.

L'université peut recourir de manière plus générale à la procédure dite de "commande publique" qui entend favoriser la rencontre, en dehors des lieux spécialisés, entre la création artistique contemporaine (arts plastiques) et un très large public.

▷ Article 3 – La qualité architecturale et la valorisation du patrimoine

Les deux ministres s'associent aux universités pour promouvoir la qualité architecturale dans les constructions universitaires que ce soit celle du bâti, de la signalétique ou du mobilier. Ils s'attacheront à développer la valorisation et la protection du patrimoine bâti, en particulier du patrimoine du 20e siècle très présent sur les campus universitaires, par la participation aux journées du patrimoine, l'organisation d'expositions, de colloques en partenariat avec les écoles d'architecture, les conseils en architecture, urbanisme et environnement (CAUE), les maisons de l'architecture.

Les deux ministères favoriseront la labellisation « patrimoine du 20e siècle » pour les bâtiments les plus remarquables.
Le ministère en charge de l'enseignement supérieur associera le ministère de la culture aux études patrimoniales de site. Les universités pourront recourir au concours des services du ministère de la Culture et de la Communication lorsqu'elles assurent la maîtrise d'ouvrage d'opérations immobilières.

▷ Article 4 – La culture scientifique et technique

La diffusion de la culture et l'information scientifique et technique est reconnue comme une des missions centrales du service public de l'enseignement supérieur. Les étudiants de toutes disciplines doivent y être sensibilisés et avoir accès à ces connaissances.
Pour la promotion de la culture scientifique et technique, les universités disposent de plusieurs leviers : l'ouverture aux pratiques culturelles arts et sciences, l'incitation à la création notamment dans les domaines des arts visuels, du spectacle vivant, de l'écriture autour des thèmes de la science et de la technique, l'organisation de débats participatifs, de cafés des sciences, la participation à des manifestations nationales comme la *Fête de la science* ou la *Nuit des chercheurs*. Le travail en réseau avec les acteurs de la culture scientifique, technique et industrielle au niveau régional, national et même européen peut permettre la construction de projets d'envergure.

II – LES MODALITES DE MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE INTERMINISTERIELLE

▷ Article 1 - Mise en œuvre au niveau national

Les deux ministères désignent, chacun en leur sein, un correspondant qui veille à la bonne exécution de la convention et anime un réseau de référents relevant de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements publics.
Les deux ministères ont pour objectif de promouvoir au plan national les initiatives favorisant le rayonnement et la visibilité de la thématique « culture et université» par des actions d'information, par des manifestations et colloques et un soutien aux associations et réseaux concourant à cette politique.

Les ministères signataires mobilisent l'ensemble des acteurs et développent le partage d'expériences par la diffusion de bonnes pratiques afin de susciter l'émergence de projets innovants à l'échelle des territoires et de renforcer les synergies entre leurs services respectifs tant au niveau national que régional.

▷ Article 2- Mise en œuvre au niveau régional

La présente convention nationale se décline au niveau territorial sous la forme de conventions qui ont pour objet de mettre en œuvre la politique nationale en tenant compte des particularités locales. Elles ont vocation à être conclues entre les directions régionales des affaires culturelles, les délégations régionales à la recherche et à la technologie, les rectorats d'académie-chancelleries des universités, les universités, les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires et les collectivités territoriales. Ces conventions peuvent s'élargir à d'autres partenaires de l'action culturelle universitaire comme les centres de culture scientifique, technique et industrielle, les institutions culturelles locales, les établissements d'enseignement supérieur sous la tutelle du ministère en charge de la culture. Les entreprises engagées dans le mécénat culturel sont sollicitées afin d'investir ce champ.

Un comité de pilotage régional, réunissant les signataires de la convention, est constitué pour suivre sa mise en œuvre. Des représentants des collectivités territoriales non signataires et des personnalités qualifiées peuvent y participer.

▷ Article 3 - Mise en œuvre au sein de l'établissement

La définition et la mise en œuvre de la politique culturelle au sein des universités sont optimisées par la présence d'un service culturel et la désignation d'un vice-président en charge de la culture. Le rôle du service culturel en association étroite avec le vice-président est de concevoir et animer la politique culturelle et artistique de l'établissement et d'assurer les relations avec le monde de la culture.

Les étudiants sont associés à la définition et la mise en œuvre de la politique culturelle et artistique de l'établissement.

Les contrats quinquennaux d'objectifs et de moyens des universités comprennent un volet culturel répondant aux objectifs mentionnés dans le préambule de la présente convention. Ce volet identifie les champs de l'art et de la culture compte tenu notamment des caractéristiques de la population accueillie et des types d'action et d'intervention qui sont menées.

Afin d'ancrer la politique culturelle des établissements d'enseignement supérieur dans leur territoire, les jumelages entre établissements d'enseignement supérieur et partenaires culturels locaux sont à rechercher et à développer : musées, monuments historiques, centres d'archives, centres d'art et fonds régionaux d'art contemporain, bibliothèques, médiathèques, lieux de création et de diffusion du spectacle vivant, établissements nationaux d'art contemporain ou de spectacle vivant, établissements de formation artistique, pôles régionaux d'éducation à l'image, salles de cinéma, associations culturelles, festivals, etc. Ces jumelages sont formalisés par un conventionnement déterminant le rôle et les engagements de chacun. Des actions (information, politique tarifaire...) sont menées pour inciter les étudiants à fréquenter les lieux culturels de la cité.

Les bibliothèques universitaires contribuent fortement à l'animation culturelle et artistique locale (conférences d'artistes, performances, concerts, expositions...) au sein de l'université en partenariat avec des centres de recherche ou des unités de formation et de recherche et, plus largement, au niveau d'une agglomération en partenariat avec les structures culturelles des collectivités territoriales (en particulier les bibliothèques municipales) et en lien avec les DRAC.

Les équipements culturels universitaires sont des lieux de création et de diffusion culturelles, répondant aux missions de formation et de recherche de l'université et accueillant les pratiques amateurs des étudiants et plus largement de la communauté universitaire. Ils facilitent le développement des échanges entre les universités et leur environnement et constituent un atout pour l'attractivité des territoires concernés.

Des conventions peuvent être conclues avec des établissements d'enseignement spécialisé et des établissements d'enseignement relevant du ministère de la culture et de la communication pour faciliter l'accès à leurs équipements culturels.

▷ Article 4 – Mise en œuvre de la politique culturelle au niveau international

Les ministères chargés de l'enseignement supérieur et de la culture s'inscrivent dans la dimension culturelle de l'Espace européen de l'enseignement supérieur. Il paraît nécessaire de mieux identifier les pratiques des pays européens dans le secteur de l'action culturelle à l'université, de développer des partenariats et de promouvoir les initiatives françaises dans ce domaine. L'organisation de rencontres et de séminaires de travail à l'échelle européenne y contribuera. Cette collaboration peut s'élargir à d'autres pays.

III –SUIVI ET EVALUATION DE LA CONVENTION

▷ Article 1 – Composition du comité national de pilotage

Un comité national de pilotage de la présente convention est constitué.
Il comprend :

- les représentants des directions ou services concernés du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et du ministère de la culture et de la communication ;
- deux représentants des services déconcentrés de chacun des deux ministères, renouvelés tous les trois ans ;
- un représentant de la conférence des présidents d'université ;
- un représentant de l'association Art+Université+Culture ;
- un représentant du CNOUS.

Le comité national de pilotage peut s'élargir, en tant que de besoin, aux représentants des collectivités territoriales, des universités et des établissements publics sous tutelle des deux ministères, aux représentants des associations, notamment étudiantes, et des fédérations partenaires, à des personnalités qualifiées et à des experts européens, pour constituer un collège de réflexion et de propositions sur les problématiques de recherche et de prospective concernant la culture à l'université.

▷ Article 2 – Rôle du comité national de pilotage

Le comité national de pilotage se réunit au moins une fois par an pour :

- analyser le bilan des actions entreprises sur les territoires à partir de l'état des lieux qui aura été dressé pour chaque université ;
- tirer les enseignements des projets conduits ;
- diffuser les bonnes pratiques ;
- réorienter le cas échéant certains axes et définir de nouvelles priorités si nécessaire ;
- consolider les indicateurs nationaux pour évaluer la pertinence et la réussite des actions entreprises.

Au niveau régional, cette convention sera déclinée, suivie et évaluée selon les modalités définies à l'article II.2.

La présente convention prend effet à la date de signature pour une durée de trois ans renouvelable par tacite reconduction.

Fait à Avignon, le 12 JUIL. 2013

En trois exemplaires originaux

La ministre de la Culture et de la Communication,

Aurélie FILIPPETTI

La ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Geneviève FIORASO

Le président de la Conférence des présidents d'université

Jean-Loup SALZMANN

ANNEXE

Indicateurs de suivi de la convention cadre « Université, lieu de culture »

Le comité national de pilotage de la présente convention a pour mission d'évaluer sa mise en œuvre. Pour ce faire, il s'appuie sur 7 indicateurs annuels susceptibles d'évoluer :

- nombre d'universités ayant un service culturel ;
- nombre d'actions culturelles dans l'enceinte de l'université ;
- nombre d'ateliers et de résidences d'artistes mis en place sur le campus ;
- nombre et typologie des spectateurs ayant assisté à un événement culturel dans l'enceinte de l'université ;
- nombre de conventions de partenariats signés avec les institutions culturelles de proximité ;
- pourcentage d'étudiants participant aux activités culturelles des universités ;
- nombre d'unités d'enseignement libres (ou d'ouverture) consacrées à la culture dans les universités.

Annexe 6

Les mobilités spatiales des étudiants internationaux. Déterminants sociaux et articulation des échelles de mobilité

Eugénie Terrier, ATER Université de Nantes.

Pour citer cet article : Terrier Eugénie, « Les mobilités spatiales des étudiants internationaux. Déterminants sociaux et articulation des échelles de mobilité », *Annales de géographie*, vol. 670, n° 6, 2009, p. 609-636 ; disponible en ligne : https://www.cairn.info/revue-annales-de-geographie-2009-6-page-609.htm.

Résumé

Malgré cette expérience commune des études à l'étranger, les étudiants internationaux forment un groupe très hétérogène du point de vue de leurs motivations de départ, de leurs conditions de vie et de leurs pratiques spatiales. Pendant le séjour, les étudiants originaires des pays du Nord (Amérique du Nord, Europe) sont beaucoup plus mobiles que les étudiants des pays du sud et émergents (Afrique, Asie). Cet article interroge les causes de ces disparités en montrant qu'elles ne sont pas seulement dues à l'inégale répartition des ressources sociales entre les étudiants mais qu'elles s'expliquent aussi par la signification que ceux-ci attribuent à leur migration pour études qui, selon l'importance des enjeux, ne produit pas les mêmes pratiques pendant le séjour.

Plan de l'article

(Seule l'introduction et la conclusion sont reproduites dans cette annexe).

Introduction
1 Les mobilités spatiales des étudiants internationaux pendant leur séjour
  1.1 Nommer et mesurer la mobilité
  1.2 Des étudiants internationaux plutôt mobiles
  1.3 Profils de mobilité : des disparités
  1.4 Le continent d'origine : une variable discriminante
2 Inégales conditions du séjour, ressources sociales et mobilités spatiales
  2.1 Le contexte institutionnel du séjour d'études : mobilité internationale encadrée ou individuelle
  2.2 La mobilité : questions d'argent et de temps ?
  2.3 Deux effets sur la mobilité difficiles à mesurer : l'intégration sociale pendant le séjour et le rapport culturel à la mobilité
3 Significations de la migration internationale pour études et mobilités sur place
  3.1 Motivations de départ
  3.2 Pression sociale et familiale
Conclusion

Introduction

Les étudiants sont de plus en nombreux à franchir les frontières pour passer une à plusieurs années d'études dans un pays étranger. En 2007, 2,7 millions d'étudiants sont dans un pays autre que celui dont ils ont la nationalité alors qu'ils n'étaient que 1,75 million huit ans auparavant, ce qui représente une augmentation de 41 % depuis 1999 (OCDE). Cette recrudescence des migrations étudiantes amène à nous interroger sur les particularités de ce groupe caractérisé par une même expérience : celle d'un séjour d'études à l'étranger et par une dénomination commune : les étudiants naux[1]. Ces étudiants en mobilité internationale arrivent pour la plupart dans un pays qu'ils ne connaissent pas ou peu et dans une nouvelle ville de résidence qui leur est souvent étrangère. Étant donné qu'une des premières implications concrètes de leur migration internationale est ce contact avec de nouveaux lieux, les pratiques spatiales de ces étudiants constituent une dimension fondamentale de leur expérience.

Être mobile à l'échelle internationale peut-il alors aussi signifier être très mobile à d'autres échelles, plus locales et quotidiennes ? Est-ce que ces individus capables de parcourir de si longues distances et d'habiter loin de leur lieu d'origine continuent « de bouger » une fois arrivés dans le pays d'accueil ? Profitent-ils de leur séjour pour sortir et découvrir d'autres lieux ? La question est aussi de savoir si ces étudiants originaires des quatre coins du monde et faisant tous l'expérience commune de la mobilité internationale pour études présentent les mêmes pratiques de l'espace pendant le séjour. Existent-ils des différences importantes de mobilité entre ces étudiants, et si oui, qui sont les étudiants immobiles et comment expliquer ces différences ? Dans un monde où il est de plus en plus fait le constat d'une recrudescence de la mobilité spatiale des individus, il existe encore peu de recherches sur les inégalités d'accès à cette mobilité. Pourtant, si nous voulons comprendre l'ensemble du système « mobilité », il ne suffit pas de décrire et d'analyser les déplacements effectifs, il est aussi indispensable de s'intéresser à l'immobilité des personnes. Comment expliquer qu'un individu soit mobile et qu'un autre le soit moins ?

À partir de la description statistique des pratiques de mobilité des étudiants internationaux, la première partie de cet article met en évidence plusieurs profils de mobilité qui se cristallisent autour de la variable « continent d'origine ». Dans un second temps (partie 2) et grâce à l'analyse des données contextuelles et des entretiens, nous montrons que cette variable n'explique rien en tant que telle, cachant en réalité des effets de structure de populations étudiantes très différentes qui ne profitent pas des mêmes conditions de séjour et qui ne détiennent pas les mêmes ressources sociales. Enfin, dans une troisième partie, nous argumentons le fait que ces ressources ne peuvent pas tout expliquer et que les pratiques spatiales sont largement déterminées par la signification que l'étudiant attribue à sa migration pour études.

Les données sur lesquelles se fonde cette réflexion sont issues d'une enquête réalisée auprès d'étudiants ayant fait le choix d'une mobilité transnationale pour effectuer un séjour d'études en France, et plus particulièrement dans la région Bretagne (voir encadré 1). En analysant les pratiques spatiales des étudiants en mobilité internationale, cet article poursuit deux objectifs : montrer la forte hétérogénéité de ce groupe dissimulée sous le nom commun « étudiants internationaux » et mieux comprendre les déterminants de la mobilité spatiale des individus.

[1] Nous privilégierons les expressions « étudiants internationaux » et « étudiants en mobilité internationale » plutôt que celle d'étudiants étrangers, dénomination certes plus commune, mais qui a le désavantage de faire l'amalgame entre deux groupes sociaux très différents : les étudiants de nationalité étrangère véritablement en mobilité et ceux qui résident en France avec leurs parents.

Encadré 1 : La population des étudiants internationaux en Bretagne

- Il y a environ 5 000 étudiants internationaux inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur en Bretagne. Les villes de Rennes et de Brest regroupent à elles seules 91 % de ces étudiants.
- Les continents représentés par les étudiants internationaux en Bretagne se répartissent de la même façon qu'à l'échelle nationale : 42 % viennent d'Afrique, 28 % d'Asie, 22 % d'Europe et 8 % d'Amérique. Parmi les Africains, les nationalités les plus présentes sont les Marocains, les Algériens, les Sénégalais, les Tunisiens et les Camerounais. Parmi les Européens, les Allemands, les Espagnols, les Roumains et les Polonais sont les plus nombreux. Et enfin la Chine et le Vietnam sont les pays asiatiques les plus représentés.
- La parité des sexes observée pour l'ensemble des étudiants internationaux (49 % d'étudiantes pour 51 % d'étudiants) cache de fortes disparités lorsqu'on analyse la représentation des sexes par continent d'origine. Seuls les Asiatiques conservent une certaine égalité de représentation entre les hommes et les femmes. En revanche, les étudiants issus des pays européens sont à 70 % des femmes. Ces dernières sont par contre sous-représentées chez les étudiants africains. Sur dix étudiants étrangers originaires du continent africain, il n'y a que trois femmes.
- Les disciplines diffèrent d'un continent d'origine à l'autre. Les étudiants des pays du Nord s'orientent principalement vers les Lettres et les Sciences Humaines : six étudiants américains sur dix et cinq étudiants européens sur dix s'inscrivent en Lettres et en Sciences Humaines contre seulement un étudiant africain sur dix. Les connaissances scientifiques et les compétences techniques font partie de la demande des étudiants des pays du Sud : 45 % des étudiants africains sont inscrits en Sciences contre seulement 16 % des étudiants européens.
- Les étudiants internationaux sont en proportion moins nombreux que les étudiants français en premier cycle. En revanche, ils sont deux fois plus souvent inscrits en troisième cycle que les étudiants français : 40 % des étudiants internationaux sont en troisième cycle contre seulement 15 % des étudiants français.
- Pour plus de 60 % des étudiants africains et 50 % des étudiants asiatiques, la durée du séjour est de deux ans et plus alors qu'il ne dure qu'une année ou qu'un semestre pour 70 % des étudiants de l'Union européenne ou d'Amérique du Nord.
- La moitié des étudiants internationaux enquêtés loge en cité universitaire et parmi l'autre moitié logée dans le parc privé, 14 % vivent en colocation. Seulement 25 % des étudiants internationaux habitent en centre-ville et 50 % sont sur le campus, près de leur université.

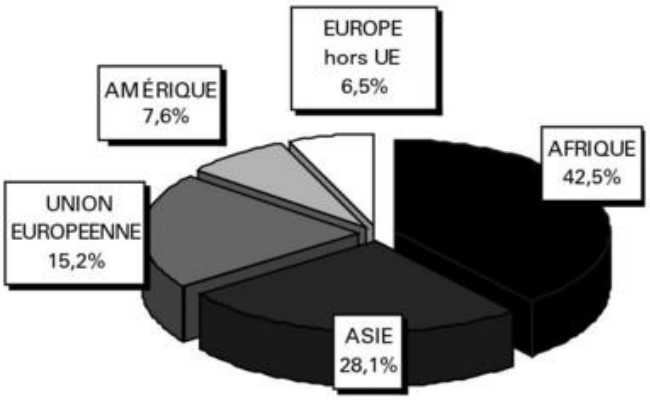

Source : DEP, Rectorat (2007-2008).

Conclusion

Les pratiques spatiales des étudiants internationaux sont hétérogènes entre les étudiants originaires des pays du Nord qui sont très mobiles pendant leur séjour et les étudiants des pays du Sud et des pays émergents, plus sédentaires. Étant donné que le déplacement dans l'espace est soumis à certaines conditions de possibilités telle que la mobilisation du capital social, qu'il soit économique, temporel, relationnel ou culturel, ces différences de mobilité s'expliquent dans un premier temps par l'inégale répartition des ressources sociales entre les étudiants en mobilité internationale. Les différences de niveau de revenu entre les étudiants originaires des quatre coins d'un monde inégalitaire et les politiques d'accueil discriminantes font que les étudiants internationaux n'ont pas tous les mêmes conditions de vie, ce qui amène à faire le rapprochement entre difficultés sociales et immobilités spatiales. Les inégalités économiques mondiales et les politiques internationales, par le jeu des interactions des échelles d'action, agissent sur le quotidien et les pratiques des individus.

L'analyse montre toutefois que les mobilités spatiales ne sont pas seulement déterminées par la détention de ressources économiques. Reprenons l'exemple des étudiants chinois qui, même s'ils rencontrent beaucoup moins de difficultés matérielles que les étudiants africains, sont aussi peu mobiles que ces derniers. Ou à l'inverse les étudiants d'Europe de l'Est, qui malgré les difficultés financières, sont assez mobiles. La mobilité ou l'immobilité des étudiants internationaux pendant le séjour doivent être lues à la lumière du sens que ces étudiants attribuent à leur migration internationale pour études. L'étude de l'emboîtement des échelles de mobilité permet, via une analyse biographique, de mettre en évidence le rapport entre la signification de la migration internationale et les pratiques sociales et spatiales dans le pays d'accueil.

Ceux pour qui partir étudier à l'étranger représente la condition *sine qua non* pour obtenir un diplôme ou pour échapper à une certaine condition sociale, voient leurs études comme une priorité loin devant les mobilités de loisirs. Ceux pour qui étudier à l'étranger est synonyme de découvertes et de rencontres, la mobilité est une évidence quelques soient les ressources disponibles. La mobilité spatiale est donc également conditionnée par l'intention des individus qui, au regard de leur projet de vie, instaure une hiérarchie des priorités même si celles-ci sont aussi prédestinées par l'environnement social.

Face à l'accroissement de la mobilité spatiale des individus, une des questions qui se pose est celle des conséquences de ces déplacements pour les personnes. En ce qui concerne les migrations étudiantes, il s'agit alors de savoir dans quelles mesures un séjour d'études à l'étranger peut-il être enrichissant. Dans l'hypothèse que circuler permet de découvrir et de s'approprier de nouveaux lieux, nous considérons que la mobilité spatiale peut représenter un moyen d'acquisition de nouvelles connaissances et un moyen d'accroître le capital culturel des individus. Du fait de ces différences de mobilité entre les étudiants internationaux, l'accès aux ressources de la mobilité serait-il alors inégal ?

Annexe 7

La France veut doubler le nombre d'étudiants étrangers d'ici 2025, LE FIGARO.fr étudiant, article de Sophie de Tarlé, publié le 12/01/2017 à 12:43, mis à jour le 19/01/2017 à 15:20, consulté le 30/04/2018 à 14:59

La France veut doubler le nombre d'étudiants étrangers d'ici 2025

Par Sophie de Tarlé • Publié le 12/01/2017 à 12:43 • Mis à jour le 19/01/2017 à 15:20

INTERVIEW - Pour gagner en influence, la France doit attirer plus d'étudiants étrangers selon Béatrice Khaiat, directrice de Campus France, organisme gouvernemental chargé de la promotion de l'Enseignement supérieur français à l'étranger.

Le Figaro - La France est-elle encore attirante pour les étudiants étrangers?

Béatrice Khaiat - Oui bien sûr. En 2015, **la France comptait 310 000 étudiants étrangers sur son sol, un nombre en augmentation par rapport à 2014.** Selon l'Unesco*, la France est devenue le 4e pays d'accueil des étudiants en mobilité et 1er pays non anglophone, derrière les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Australie.

Mais alors que la mobilité étudiante mondiale a progressé de +23% entre 2009 et 2014, la France a progressé deux fois moins rapidement (+11,2%).

«En France, ce sont surtout les grandes écoles qui accueillent les étudiants étrangers »

Béatrice Khaiat, directrice générale de Campus France

De plus, la croissance du nombre d'étudiants étrangers se fait surtout dans les grandes écoles (+ 27 % en 5 ans) alors que les effectifs stagnent à l'université (+3 %). Les grandes écoles ont une politique dynamique en termes d'accueil d'étudiants étrangers, tout d'abord parce qu'elles cherchent tant à s'internationaliser qu'à envoyer leurs étudiants hors de France. Une politique active de promotion demande un investissement en temps et en moyens financiers ce qui n'est pas toujours possible pour les universités.

À l'inverse, quels sont les pays qui accueillent de plus en plus d'étudiants étrangers?

La plupart des hausses rapides concernent les pays anglo-saxons: le Canada (+75%), qui passe au 7e rang des pays d'accueil; les États-Unis (+27%) et le Royaume-Uni (+16%), qui se confortent en tête des destinations. Par ailleurs, les Pays-Bas passent du 24e au 12e rang avec 199% de croissance. D'autres pays en partie francophones comme la Belgique (+64%) ou la Suisse (+42%) se distinguent par leur dynamisme.

Mais les pays en mesure d'accueillir des étudiants étrangers sont plus nombreux qu'avant. La progression est encore plus spectaculaire sur des pays auparavant moins attractifs, mais qui développent ainsi rapidement leur influence régionale. La compétition est de plus en plus forte car de nombreux pays cherchent à accroître leur influence au niveau mondial et que de nouvelles puissances régionales apparaissent et cherchent à renforcer leurs positions

«La Chine ambitionne de devenir le premier pays d'accueil»

Béatrice Khaiat, directrice générale de Campus France

■ La Russie devient 5e pays d'accueil devant l'Allemagne et le Japon, avec 65 % de croissance. Ce qui correspond au retour de la Russie sur la scène internationale.

■ La Chine devient 9e pays d'accueil avec près de 80 % de croissance. La Chine est le pays qui envoie le plus d'étudiants à l'étranger, mais qui ambitionne de devenir le premier pays d'accueil, selon la stratégie du «rêve chinois» mis en place à partir de 2005. Les Africains sont de plus en plus nombreux à partir là-bas, d'autant que les Chinois ont implanté de nombreux instituts Confucius dans les universités africaines. Cet effort de promotion est logique puisque les Chinois cherchent à s'implanter économiquement sur ce continent avec le rachat de terres agricoles, de mines et des investissements industriels..

■ L'Arabie Saoudite passe du 27e au 11e rang des pays d'accueil, par **sa politique de bourses d'études islamiques** (+260 %, plus forte croissance enregistrée par l'Unesco sur 5 ans).

■ La Turquie passe du 25e au 17e rang, en enregistrant une croissance de +120% d'étudiants internationaux. La très forte augmentation de la mobilité entrante en Turquie repose essentiellement sur des étudiants d'Asie centrale et du Moyen-Orient (76%), avec dans l'ordre le Turkménistan, l'Azerbaïdjan, l'Iran, l'Afghanistan, la Syrie et l'Iraq.

«Depuis 2011, nous constatons une baisse de 4,4% des inscriptions de doctorats internationaux»

Béatrice Khaiat, directrice générale de Campus France

Pourquoi selon vous la France doit-elle accueillir plus d'étudiants étrangers? *

L'objectif fixé par le gouvernement est de doubler le nombre d'étudiants étrangers d'ici 2015. Cette étude montre que la compétition est féroce pour attirer les cerveaux. Nous devons gagner la bataille de l'influence économique et culturelle, promouvoir la francophonie ainsi que notre mode de vie et nos valeurs. Pour gagner la bataille de l'excellence scientifique et de la connaissance, la France doit continuer d'accueillir de nombreux étudiants, notamment au niveau doctorat. La recherche et l'innovation sont des enjeux majeurs dans la compétition mondiale.

Depuis 2011, nous constatons une baisse de 4,4% des inscriptions de doctorants internationaux dans notre pays. Il faut donc renforcer la promotion de notre pays auprès des étudiants étrangers. Par rapport aux autres puissances mondiales (États-Unis, Royaume-Uni, Chine) qui renforcent leurs positions, et aux puissances régionales (Russie, Arabie Saoudite, Turquie) qui jouent désormais dans la cour des grands, la France perd du terrain. C'est particulièrement le cas en Afrique, où la France voit son attractivité diminuer tout en restant le premier pays de destination des étudiants du continent.

Les attentats ont-ils fait chuter le nombre de demandes de visas étudiants?

Non, pas vraiment. En 2015-2016, la France a accordé 86 000 visas étudiants, soit une hausse de 4%.

**Chiffres 2014 publiés en décembre 2016.*

* Note du jury, l'erreur dans ce paragraphe est reproduite à l'indentique. Il faut comprendre 2025 et non 2015.

Annexe 8

Les étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur, indicateur n°15, extrait pp.42-43 de l'état de de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France, MESRI, avril 2017.

15

Dans l'enseignement supérieur français, 310 000 étudiants sont de nationalité étrangère, soit un sur huit. Depuis 2000, la part des étrangers dans la population étudiante est passée de 8 % à 12 %. Les trois quarts des étudiants étrangers étudient à l'université.

Après une période de stabilité dans les années 1990, le nombre d'étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur français a augmenté de 77 % de 2000 à 2015, passant de 174 600 à 309 600. Le taux de croissance annuel moyen, très élevé entre 2000 et 2005 (8,8 %), est depuis plus modéré. Il reste plus élevé que celui des étudiants français (1,5 % contre 1,1 %) entre 2005 et 2015.

Depuis 2000, la part des étrangers dans la population étudiante est passée de 8 % à 12 % (*graphique 01*). La progression a été très forte dans les écoles de commerce (+ 6 points) et les étrangers y représentent en 2015 16 % des effectifs. La proportion d'étudiants étrangers a plus que doublé dans les écoles d'ingénieurs, pour atteindre 13 % en 2015. À l'université, l'évolution est plus modérée (+ 4 points). Aujourd'hui, 14 % des étudiants à l'université sont étrangers (11 % en cursus L, 17 % en cursus M et 41 % en doctorat). Cette hausse ne concerne que très modérément les STS et les CPGE, où la part des étrangers reste très faible (4 %).

Près des trois quarts (73 %) des étudiants étrangers sont inscrits à l'université, contre 61 % des étudiants français (*graphique 04*). Parmi les étudiants étrangers à l'université, la croissance a surtout concerné les étudiants en mobilité internationale, c'est-à-dire ceux qui ont quitté leur pays d'origine pour se rendre en France avec l'intention d'y suivre des études (voir méthodologie). Leur nombre a doublé depuis 2000, passant de 93 900 à 184 600 (*graphique 02*).

Les étudiants originaires du continent africain représentent 45 % des étudiants étrangers. Cette part est en recul depuis 12 ans, principalement du fait du repli du nombre d'étudiants marocains (*graphique 03*). La proportion d'étudiants originaires d'Asie a augmenté rapidement pour atteindre 22 % en 2015, et les Chinois sont désormais la deuxième nationalité la plus représentée avec 9 % des effectifs, contre 5 % en 2002. Les Européens représentent quant à eux 24 % des étudiants étrangers, et les étudiants originaires du continent américain 9 %. Ces deux dernières proportions sont stables.

Les étudiants marocains sont en proportion moins nombreux à l'université, mais plus présents en formations d'ingénieurs (11 % contre 5 % pour l'ensemble des étudiants de nationalité étrangère (*graphique 04*)). Les étudiants chinois vont également moins souvent à l'université que l'ensemble des étudiants de nationalité étrangère, mais un peu plus fréquemment dans les écoles d'ingénieurs et surtout dans les écoles de commerce, gestion et comptabilité. Les étudiants algériens étudient en très large majorité dans les universités et sont très présents en cursus Master, tandis qu'une part importante des étudiants tunisiens et italiens sont inscrits dans un cursus Doctorat.

À l'université, les choix de filières diffèrent entre les étudiants de nationalité française et les étudiants de nationalité étrangère et, parmi ceux-ci, selon la nationalité (*graphique 05*). C'est en « sciences économiques, AES » et en « sciences, STAPS » que les différences sont les plus importantes : en 2015, 46 % des étudiants étrangers s'orientent vers une de ces deux filières contre 33 % des étudiants français. Les étudiants marocains et chinois sont particulièrement nombreux à choisir ces filières. Les étudiants algériens et tunisiens choisissent autant les filières de santé que les étudiants de nationalité française (respectivement 13 %, 14 % et 15 %), alors que les autres étrangers les choisissent peu. Enfin, environ la moitié des étudiants italiens, allemands et américains s'inscrivent en Lettres, Sciences humaines et sociales contre moins d'un tiers pour l'ensemble des étrangers.

Parmi les étudiants étrangers, ceux venus en France spécifiquement pour y suivre leurs études sont appelés ***étudiants en mobilité internationale****. Par approximation, sont considérés comme tels les étudiants étrangers* ***non titulaires du baccalauréat, inscrits via un titre admis en équivalence, ainsi que les étudiants étrangers titulaires d'un baccalauréat obtenu à l'étranger****. Cette population est ici distinguée sur le champ restreint des universités et non pour l'ensemble de l'enseignement supérieur.*

Le champ des universités comprend les centres universitaires de formation et de recherche (CUFR) et l'université de Lorraine (devenue grand établissement en 2011) qui propose des formations majoritairement de nature universitaire.

Sources : MENESR-DGESIP/DGRI-SIES, MENESR-DEPP.
Champ : France métropolitaine + DOM.

les étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur 15

01 Évolution de la proportion d'étudiants de nationalité étrangère dans les principales formations de l'enseignement supérieur (en %)

France métropolitaine + DOM

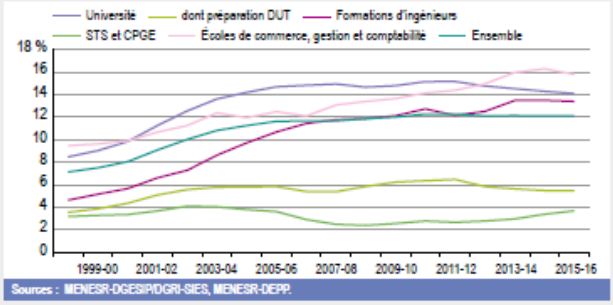

Sources : MENESR-DGESIP/DGRI-SIES, MENESR-DEPP.

02 Évolution du nombre d'étudiants en mobilité internationale à l'université (en %)

France métropolitaine + DOM

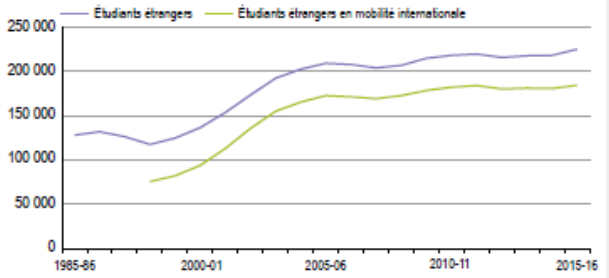

Sources : MENESR-DGESIP/DGRI-SIES, MENESR-DEPP.

03 Répartition des étudiants étrangers selon leur continent d'origine en 2002 et 2015 (1) (en %)

France métropolitaine + DOM

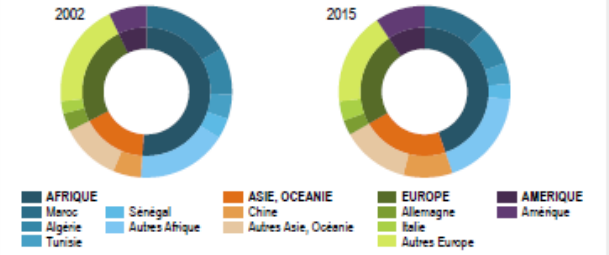

(1) Hors étudiants étrangers à la nationalité non renseignée (1,7 % des étudiants étrangers en 2015-16).

Sources : MENESR-DGESIP/DGRI-SIES, MENESR-DEPP.

04 Répartition des étudiants dans les principales filières de formation selon la nationalité en 2015 (en %)

France métropolitaine + DOM

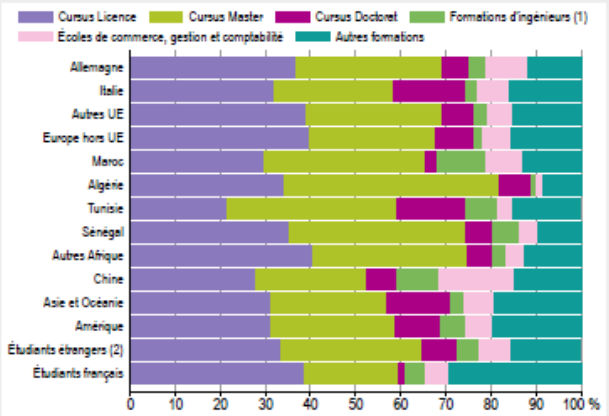

(1) Hors formations d'ingénieurs universitaires.
(2) Y compris étudiants étrangers à la nationalité non renseignée (1,7 % des étudiants étrangers en 2015-16).

Source : MENESR-DGESIP/DGRI-SIES.

05 Répartition des étudiants dans les filières universitaires selon la nationalité en 2015 (en %)

France métropolitaine + DOM

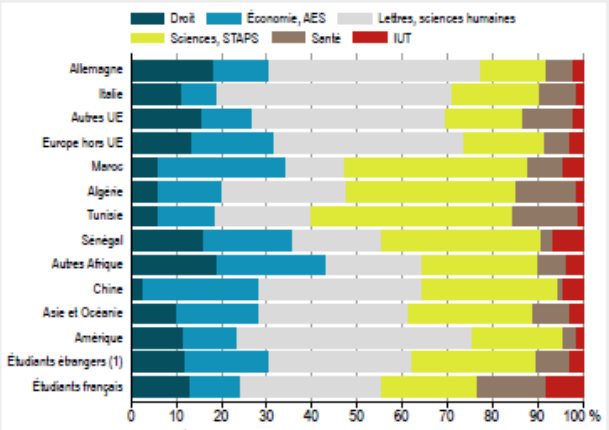

(1) Y compris étudiants étrangers à la nationalité non renseignée (1,7 % des étudiants étrangers en 2015-16).

Source : MENESR-DGESIP/DGRI-SIES.